

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois 14 ; ;
; ; un an 25 ; ;

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

Roubaix, 30 Novembre 1867

BULLETIN.

La réunion de la conférence devient de plus en plus douteuse. Voici maintenant la Belgique qui fait attendre sa réponse et l'Angleterre qui déclare n'accepter la proposition française qu'après le retrait de nos troupes de Rome.

Tout en protestant de l'intérêt qu'ils portent aux intérêts de leurs sujets catholiques, les gouvernements seraient peut-être heureux de n'avoir pas à se prononcer sur le pouvoir temporel. La prudence est une si belle chose ; et s'il ne convient pas de se mettre mal avec la démagogie, il faut aussi ménager l'Eglise romaine. On sont donc le conseil du sage et on s'abstient.

Il est pourtant une puissance — bien petite, il est vrai — mais enfin une puissance qui a fait connaître son adhésion pleine et entière : c'est la Hesse grand-ducale. Mais la pauvre avait compté sans l'organe officieux de Berlin, la Gazette de l'Allemagne du Nord qui lui fait la leçon sans aucun ménagement et lui rappelle que la Prusse est grande et que M. de Bismark est son prophète. Sur un ordre venu d'en haut, la présidence du conseil fédéral s'est empressée d'adresser des observations au gouvernement hessois.

Le mouvement de concentration des troupes françaises sur Rome s'est opéré avec régularité. Les principales villes où nous nous étions établis sont réoccupés par les pontificaux.

Dans la prévision d'une évacuation complète, le Saint-Siège renforce son armée. Une forte commande de fusils se chargeant par la culasse a été faite. Les zouaves seront au nombre de 3,800 ; il y aura 3,000 chasseurs étrangers ; enfin la légion d'Anfibes sera augmentée d'un millier d'hommes. Les fortifications de Civita-Vecchia et de l'enceinte de Rome se poursuivent activement.

L'agitation des esprits est loin d'être calmée dans la Péninsule, et ce n'est pas le retour de Garibaldi à Caprera qui est fait pour apaiser les colères, les impatiences du parti de la révolution. Indépendamment des intrigues mazziniennes, on signale dans le pays méridional, un mouvement très marqué vers le séparatisme.

Il n'en faut pas douter, lisons-nous dans une correspondance de Naples, le véritable danger est ici, où le parti de la dynastie déchue a de profondes racines dans l'aristocratie et dans le peuple. Couper l'Italie en deux, c'est résoudre la question romaine, dit-on à Naples. La plupart des catholiques ont adopté ce programme.

L'antagonisme des capitales devait tôt ou tard mettre en question l'unité même de l'Italie. Toutes s'inclinent devant Rome, mais ni Turin, ni Milan, ni Naples ne consentiront jamais à reconnaître une ville de 128,000 habitants comme Florence pour la capitale définitive de l'Italie. Turin préfère redevenir la capitale du Piémont, les Napolitains ne peuvent s'habituer à voir le palais royal désert.

Une autre lettre, celle-ci écrite de Florence, annonce que le ministre Menabrea paraît disposé à laisser élire M. Ratazzi à la présidence de la Chambre. La chose a peu d'importance en somme, ajoute le correspondant, puisque la Chambre doit être dissoute.

Et après ?

La nouvelle donnée par le Owl est démentie par le Times : aucun traité n'a été conclu entre l'Autriche et la France au sujet de la question d'Orient et lord Stanley n'a jamais refusé de se joindre à ces deux puissances, par la raison bien simple qu'on ne le lui a jamais proposé.

L'expédition d'Abyssinie a été de nouveau discutée jeudi à la Chambre des communes. Pour couvrir les frais de l'expédition, deux millions de livres sterling sont nécessaires. Un excédant pro-

bable en avril donnera 200,000 liv. sterling. Comment trouver les 1,800,000 autres liv. sterling ? Le gouvernement propose de recourir à un penny additionnel sur l'Income tax (taxe du revenu). Cette proposition, approuvée par M. Gladstone, a été adoptée par la chambre.

J. REBOUX.

Parmi toutes les questions à l'ordre du jour, il n'en est certes pas de plus importante pour les gouvernements comme pour les populations que celle de la crise alimentaire. Elle présente surtout un intérêt sérieux pour nos grandes cités manufacturières où l'on se préoccupe avec raison de la cherté croissante des denrées. Il ne nous paraît donc pas inutile d'entretenir nos lecteurs de la discussion qui a surgi au Corps législatif, à propos des interpellations de MM. d'Andelarre et de Rotours, député de Lille.

L'interpellation de M. d'Andelarre attaquait la constitutionnalité du décret du 15 novembre suspendant les surtaxes sur les céréales. Pourquoi prendre une telle mesure sans l'assentiment des Chambres, à la veille de l'ouverture de la session et alors que la cherté se faisait sentir depuis déjà deux mois ? Telle a été en résumé l'argumentation de l'honorable membre. Elle n'était point sans fondement, et la Chambre a fort approuvé sa péroraison contre les décrets en général. C'est un symptôme.

M. d'Andelarre a fait remarquer que, malgré la suppression des surtaxes, mesure bonne en elle-même, mais qui ne peut agir qu'à la longue, le blé qui se vendait à Marseille 38 fr. le quintal métrique était à 39.50 quelques jours après l'apparition du décret. Aujourd'hui, il se vend 39.75.

M. Forcade de la Roquette a vivement attaqué le système protectionniste dans l'échelle mobile et il a affirmé que c'était à d'autres causes que celles signalées par M. d'Andelarre, qu'il fallait attribuer la hausse des céréales.

Quoi qu'il en soit, M. le ministre du commerce a plaidé les circonstances atténuantes pour le gouvernement, en démontrant que le décret du 15 novembre lui était impérieusement commandé par la situation, et qu'il n'avait suivi en cela que l'exemple de la Restauration et du gouvernement de juillet.

La Chambre lui a donné raison en votant l'ordre du jour. On ne saurait l'en blâmer.

Comme on le sait, la seconde interpellation, celle de M. des Rotours, demandait qu'en présence de la cherté des blés et de toutes les denrées alimentaires, le gouvernement prit des mesures pour permettre le transport de ces denrées au meilleur marché possible par l'abaissement du tarif des canaux, abaissement qui forcerait les chemins de fer à opérer aussi des réductions dans leurs prix.

Cette question, qui intéresse à tous les points de vue l'industrie et l'agriculture de notre département — Roubaix en particulier — a déjà été traitée ici même par des plumes très-compétentes ; nous n'avons donc pas à y revenir pour le moment. Nous dirons seulement que, d'après les affirmations de M. le ministre du commerce, le dégrèvement demandé serait insignifiant et ne s'élèverait qu'à environ 50,000 fr.

Divers membres ont présenté aussi des observations très-judicieuses. Après quoi, la Chambre a voté l'ordre du jour.

J. REBOUX.

LE PROJET DE LOI MILITAIRE.

Plusieurs amendements au projet de loi sur l'armée et la garde mobile ont été soumis à la commission du Corps législatif.

Le premier, qui a pour auteur M. le général Dhauterville, tend à moraliser le remplacement militaire. Il répond au vœu des familles et aux aspirations de l'opinion publique. Aussi croyons-nous qu'on fera en sorte de ne pas retourner à l'ancien système d'exonération, qui a laissé dans les populations ainsi que dans l'armée les souvenirs les plus désagréables.

Le second amendement est de M. Calvet-Rognat. Il a deux objets : 1^o de réduire à huit ans (au lieu de neuf) la durée du service ; 2^o d'accorder la faculté du mariage à partir de la sixième année de service (au lieu de la septième). Il y a mieux à faire : c'est de revenir aux sept ans de service du régime actuel, sauf autorisation de mariage pour les congédiés anticipés à partir de la cinquième année.

Un troisième amendement, présenté par M. Conseil, tend à faire participer le service maritime aux avantages de la nouvelle loi. Nous ne croyons pas cette pro-

position acceptable. On improvise un soldat, on n'improvise pas un matelot.

Plusieurs journaux de Paris croient que le projet de loi sur l'armée viendra en discussion publique, au Palais Bourbon, dans les premiers jours de décembre.

LAFITTE.

STATISTIQUE AGRICOLE.

Voici des chiffres significatifs. Ils sont de nature à nous inspirer, au moins pour ce qui regarde l'agriculture, quelque modestie.

La France possède quarante-deux millions d'hectares de terres arables. Elle produit moins que l'Angleterre, qui n'en possède que quatorze millions.

La France produit donc plus des deux tiers en moins que l'Angleterre, soit moins de 6 fr. de semence et l'Angleterre 13 fr.

La France produit quatre cents millions de kilogrammes de viande, tandis que l'Angleterre en produit 500 millions.

La proportion sur la viande de porc est bien plus considérable, puisque la France produit 400 millions de kilogrammes et l'Angleterre 800 millions.

Sur le lait, la France produit un million de litres, l'Angleterre en produit deux.

Comment sortir de cette infériorité ? En faisant des avances à la terre, ainsi que l'ont fait nos voisins. Si l'Angleterre se nourrit avec raison d'une aristocratie riche, vivant dans ses terres, y dépensant son intelligence et son argent, nous serions facile de faire de même. Nous possédons des terres plus fertiles, un soleil plus vivifiant, des bras aussi vigoureux pour manier les mancherons de la charrue que le mousquet et l'épée.

Avec moins de peine et moins d'argent, nous atteindrions quand nous voudrions le même résultat que la Grande-Bretagne. La terre ne meurt pas ; lui confier un capital, c'est le placer au plus gros intérêt et sur meilleure hypothèque. — LAFITTE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 28 novembre.

« Les Anglais ont ce grand principe que le temps est un trésor — time is money — et ils le pratiquent avec soin. En France, on semble avoir adopté la maxime contraire : nous aimons à perdre le temps. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 1^{er} DECEMBRE 1867.

— 10 —

LA CHASSE AU RUBAN

CHAPITRE VII.

OU L'IDYLLE FRISE L'ODYSSÉE

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 29 novembre).

Les offices du mois de Marie terminés, Louise reprit, comme à l'habitude, le chemin de chez elle ; mais elle arrivait à peine au boulevard Mallesherbes, lorsqu'il lui sembla distinguer derrière elle des pas qui se réglèrent sur les siens. Prise déjà d'un commencement d'inquiétude, elle traversa rapidement le boulevard.

L'inconnu qui la suivait fit la même même manœuvre, et, se rapprochant d'elle, lui dit à demi-voix :

« Je vous fais peur, mademoiselle, c'est cependant le dernier sentiment que je voudrais vous inspirer. »

— Monsieur, j'ignore qui vous êtes. Vous vous trompez sans doute.

— Non, je ne me trompe pas. Chaque soir je vous vois revenir à la Madeleine et je vous suis.

— Monsieur...
— De grâce, mademoiselle, écoutez-moi, je vous aime et suis prêt à vous le prouver.

— Je n'en veux qu'une preuve, monsieur, retirez-vous. »

Louise ignorait que les réponses que lui dictait sa craintive innocence ne pouvaient qu'enhardir le jeune homme ; elle ignorait que, dans ces circonstances auxquelles les honnêtes femmes, à Paris, ne sont que trop souvent exposées, la meilleure arme est un dédaigneux silence. Crayant reconnaître dans ces dernières paroles un encouragement indirect, l'inconnu, saisissant son bras, lui dit : « Eh bien ! promettez-moi du moins que je pourrai vous revoir ! »

Louise, effrayée de cette action à laquelle elle était si loin de s'attendre, poussa un cri perçant.

Georges, toujours plongé dans sa rêverie, arrivait à la hauteur de la rue de la Madeleine ; en entendant à quelques pas devant lui ce cri d'effroi, il sentit son cœur se serrer sous un secret pressentiment, et, prenant son élan, arriva en quelques secondes à l'endroit où se passait la scène

que nous venons de décrire plus haut.

Un coup d'œil lui suffit pour reconnaître celle à laquelle il pensait le jour et rêvait la nuit ; s'élançant aussitôt eptre elle et l'inconnu, il dit à ce dernier, en soutenant la jeune fille à demi évanouie :

« Arrière, monsieur ! vous vous êtes grossièrement trompé si vous avez pu croire un instant que votre cœur banal trouverait ici un facile écho. »

— De quel droit venez-vous contrôler mes actions ?

— Du droit que sent en lui tout galant homme de faire respecter la faiblesse lâchement outragée.

— Monsieur !... Mais du reste qui vous dit que mademoiselle réclamait votre protection ?... »

Louise s'était remise pendant ces paroles échangées, elle répondit d'elle-même en s'appuyant alors doucement sur le bras de Georges qu'elle avait reconnu : « Oui, monsieur, je la réclame, et suis sans crainte maintenant. »

— Allons, je comprends mon échec, dit le jeune homme en ricanant, je me suis présenté trop tard, la place était prise.

— Insolence et lâcheté ! lui cria Montbrun, pendant qu'il s'éloignait déjà ; il faudrait être tombé bien bas pour accepter de tels hommages. »

Georges attendit un instant une ré-

ponse qui ne vint pas, et se retourna bien vite vers la jeune fille dont le bras frémissait toujours sous le sien.

« Vous retournez chez vous, sans doute, mademoiselle ? Laissez-moi vous accompagner, je sens votre bras trembler, cette émotion pénible vous a bouleversée, appuyez-vous sur moi. »

— Je ne voudrais pas vous déranger, monsieur.

— A votre réponse de tout à l'heure j'avais supposé que vous m'aviez reconnu.

— Oui, monsieur, je crois vous avoir aperçu quelquefois.

— Alors vous savez que cette route est aussi la mienne ; permettez-moi donc de vous reconduire jusqu'à votre porte, et soyez assurée que le respect, chez moi, commande à tout autre sentiment. »

Ils marchaient maintenant, et la faiblesse réelle de Louise la força à s'appuyer sur le bras de Georges, qui semblait au contact du sien, avoir gagné le tremblement qui l'agitait.

« Combien je vous remercie, monsieur, de votre courageux secours ! »

— Le service que je vous ai rendu me semble bien faible, à moi qui voudrais, mademoiselle, pourvoir donner pour vous ma vie. M'en voulez-vous de ce que je viens de vous dire là ? Puis-je vous dire que, quand votre voix est venue interrompre le rêve qui berçait doucement ma

pensée, ce rêve me parlait de vous ? Vous l'ignorez peut-être, mais je vous dois beaucoup. »

— A moi, monsieur ?

— A vous, mademoiselle ; je souffrais d'une blessure mal formée ; mon sang impatient, irrité, retardait ma guérison. Je vous vis soudain, et chaque jour, j'ai senti pénétrer en moi un calme bienfaisant.

— Eh bien ! vous venez de vous en aller quitter volontairement d'un service involontaire. Oui, je vous avais reconnu ; en vous voyant, je me savais sauvée. Mes yeux, désormais, ne se détourneront de vous qu'après vous avoir donné le temps d'y lire toute ma reconnaissance. »

La porte s'était depuis longtemps refermée sur Louise, que Georges écoutait chanter encore en lui le timbre caressant de cette voix aimée.

CHAPITRE VIII

UNE IDÉE DE TERRE-NEUVE

Il semble que Dubois eût dû, dès lors, chasser pour toujours ses craintes. L'angoisse était là, tout près, combattant victorieusement par sa seule présence les folles chimères d'autrefois. Le service rendu avait fait les entrevues de chaque jour plus longues, au